



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 14 octobre 2021 -

**Délibération n°3.3.14/10/2021**

**relative à la mise en place d'une certification facultative en langue  
allemande (Goethe Pro)**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du  
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Mise en place d'une certification facultative en langue allemande (Goethe Pro)**

**Documents fourni en annexe.**

**Résultat du vote :**

*Membres en exercice : 32  
Quorum : 16  
Membres présents : 16  
Membres représentés : 6  
Nombre de votants : 22*

*Nombre de suffrages exprimés : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 21*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après  
en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, la mise en place  
d'une certification facultative en langue allemande (Goethe Pro), telle que présentée en séance et  
décrite en annexe.**

Chambéry, le 22 novembre 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 07 DEC. 2021

Transmise au recteur le : 07 DEC. 2021

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*

# Goethe Pro : une proposition



## Format :

- Même principe que Linguaskill (ancien BULATS) : en ligne
- Compétences évaluées : Compréhension écrite et compréhension orale dans un contexte professionnel
- Durée : max. 90 minutes

## Où en sommes-nous ?

- Convention Institut Goethe-USMB signée le **21 février 2019**
- **10 tokens** achetés à la même date
- 1 enseignant vacataire d'allemand (Annecy) est agréé pour la surveillance
- Proposition 2021-22 : un samedi matin en février/mars (plusieurs séances, si nécessaire)

# Goethe Pro : le tarif



Niveau	Compétences évaluées : durée (mins)		TOTAL (h)	Temps nécessaire (h)	Titulaire coût chargé	Vacataire coût chargé	Coût	
	C. orale	C. écrite					Titul.	Vaca.
A1-C1	90		1,50	2	41,41 €	58,50 €	82,82 €	117,00 €

Prix de départ	Prix d'achat unité (USMB)	Coût titulaire par session	Coût vacataire par session	Min. étux / session / niv	Coût prof. / candidat	Coût par candidat	Prix min. proposée
30,00 €	30,00 €	82,82 €	117,00 €	8	14,63 €	44,63 €	50,00 €